

Médias sous contrôle

Les grands médias nationaux sont désormais propriété d'une dizaine d'industriels milliardaires qui pratiquent le management par la peur pour mieux asservir les rédactions. Face aux enjeux d'une société tentée par le repli identitaire, journalistes et citoyens doivent se réapproprier l'information.

Vincent LANIER, premier secrétaire général du Syndicat national des journalistes (SNJ),
Emmanuel VIRE, secrétaire général du SNJ-CGT

C'était il y a vingt-et-un mois, un dimanche de janvier à la fois triste et porteur d'espoir, quelques jours après l'impegnable massacre de la rédaction de *Charlie Hebdo*. En ce 11 janvier 2015 dégringolaient des balcons des applaudissements aussi sincères que symboliques, au passage de la banderole commune des principaux syndicats de journalistes français, rejoints par leurs camarades européens, en amont de l'immense manifestation parisienne.

Nous étions tous *Charlie*, des millions de *Charlie*, partout en France et à Paris, de République à Nation. Fallait-il s'inquiéter de la présence en tête du cortège d'un carré VIP de chefs d'Etat, dont quelques-uns parmi les plus répressifs de la planète en matière de libertés publiques ? Assurément oui. Dans une frénésie sécuritaire largement alimentée par le cirque médiatique permanent de l'information en continu, dont les journalistes sont les victimes autant que les acteurs, nos gouvernants ont fait de ce 11 janvier un 11 septembre, un outil d'intolérance et d'exclusion. Dans une société ravagée par les inégalités, rongée par les divisions, en recherche permanente de boucs émissaires, la responsabilité de la presse et des médias est énorme. Et celle des journalistes ? Montrée du doigt, souvent à juste titre, la profession

Il n'est pas de plus grande censure que l'autocensure des médias sur leur propre mode de fonctionnement, et la façon dont ils traitent, ou maltraitent, leurs auditeurs, leurs lecteurs et leurs salariés.

(1) Dégradation provoquée par la multiplication des tâches et l'augmentation des rythmes de travail. Voir l'*«Enquête Technologia»* 2015 sur l'évolution des conditions de travail des journalistes (www.technologia.fr/blog/changements-et-evolutions-des-metiers-du-journalisme/).

(2) Ces journalistes ont dénoncé un système de légalisation de la fraude fiscale à grande échelle. Voir <https://supportantoine.org/> (comité de soutien à Antoine Deltour).

est assaillie de toutes parts : sur le terrain économique et social, à travers les plans de suppressions d'emplois, la précarisation galopante, la dégradation constante des conditions de travail⁽¹⁾; sur le terrain de l'indépendance, du pluralisme, de l'éthique et de la restriction plus globale des moyens et de la liberté d'informer.

Pressions sur les sources journalistiques

Que de coups bas portés au journalisme ces derniers mois ! En avril 2016, en plein scandale mondial des «Panama papers», et alors que s'ouvrait au Luxembourg un procès lourd de sens contre un journaliste et deux lanceurs d'alerte, poursuivis dans le cadre de l'affaire dite «LuxLeaks»⁽²⁾, la directive européenne sur le secret des affaires a finalement été adoptée par la Commission européenne, malgré une levée de boucliers de nombreuses ONG et organisations professionnelles.

Si le texte initial a été amendé, il reste inspiré par les groupes de pression qui en sont à l'origine, au niveau européen, après un intense travail de lobbying auprès des parlementaires pour imposer une notion du secret des affaires aussi large que floue, ouvrant la porte à la répression et surtout à l'intimidation préalable des lanceurs d'alerte, les représentants syndicaux, notamment. En dépit de quelques dispositions législa-

tives éparses et parfois confuses, renforcées en France par le vote de la loi Sapin II relative à la transparence et la lutte contre la corruption, les lanceurs d'alerte, orphelins d'un véritable statut, restent insuffisamment protégés. D'autant que la France est toujours à la traîne, en matière de protection du secret des sources des journalistes, le 51^e engagement de campagne du candidat Hollande ayant abouti à un texte plombé par les exceptions liées aux «intérêts fondamentaux de la Nation».

Sans les sources qui permettent de sortir des sentiers balisés de la communication officielle, c'en est fini du journalisme d'investigation. Pierre angulaire de la liberté de la presse, la protection des sources ne saurait se satisfaire de quelques timides avancées, aussitôt balayées, dans le contexte nouveau de la surveillance de masse ; parce que le vote en juin 2015 de la loi renseignement est passé par là, qui permet d'aspirer les données de tout un chacun, sans le contrôle préalable d'un juge.

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel, police d'Etat

Si le décret instaurant l'état d'urgence, au lendemain des attentats de Paris (novembre 2015), a exclu la disposition prévoyant le contrôle possible des médias par les préfets, le fait qu'une douzaine de députés socialistes



© PIERRE SELIM, LICENCE CC

n'ont pas hésité à déposer un amendement en ce sens traduit bien l'état d'esprit du moment. Ces gens-là, qui se disaient *Charlie* en janvier, ne juraient plus que par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) quelques semaines plus tard. Mais le CSA, dont les membres sont nommés par le pouvoir politique, et qui s'est illustré par l'opacité de ses procédures dans la nomination des dirigeants de l'audiovisuel public, n'a rien d'une instance réellement indépendante.

Quelle curieuse idée, par conséquent, de la part de l'exécutif, que cette proposition de loi portée par le député PS Patrick Bloche, se proposant d'élargir encore le champ des compétences du CSA à la déontologie journalistique et au respect de l'indépendance des médias. Son projet: renforcer le rôle de «gendarme» du CSA, garant de l'indépendance, du pluralisme, et de l'éthique journalistique. Ou plutôt des éthiques: autant d'entreprises

que de chartes, prévoit ce texte, quand il faudrait enfin conditionner les millions d'euros d'aides publiques distribuées chaque année aux patrons du secteur, sans réelle contrepartie⁽³⁾, au respect d'un socle déontologique commun à l'ensemble des entreprises de presse et de médias. A l'heure du mélange des genres, et de la grande confusion entre contenus à caractère publicitaires ou éditoriaux, la profession n'a pas besoin d'un gendarme ou d'une police de la liberté d'expression, mais d'un code d'éthique commun, reconnu, et qui s'impose à tous, du journaliste de la petite radio locale au présentateur du 20 heures, au salarié comme à son employeur.

Parle-t-on vraiment d'éthique?

Encore une fois, au lendemain des événements tragiques du 14 juillet sur la Promenade des Anglais à Nice, de nombreuses voix se sont élevées, à juste titre,

La profession n'a pas besoin d'un gendarme ou d'une police de la liberté d'expression, mais d'un code d'éthique commun, reconnu, et qui s'impose à tous, du journaliste de la petite radio locale au présentateur du 20 heures, au salarié comme à son employeur.

pour dénoncer le traitement outrancier de l'attentat par les chaînes d'information TF1, France 2, BFM-TV ou i-Télé. En cause, notamment, la diffusion de photos ou de films amateurs, et d'interviews aux contextes choquants, voire dégradants pour les victimes. Les questionnements se sont alors faits plus pressants. Montrer la violence, est-ce faire le jeu des assassins? Doit-on s'interdire de divulguer les identités des terroristes, dont la mort en soi est un acte de propagande? Il suffira de quelques heures pour une réponse parlementaire, adoptée par le biais d'un amendement introduit dans la quatrième loi état d'urgence, demandant au CSA d'élaborer «un code de bonne conduite relatif à la couverture d'actes terroristes».

Mais de quoi parle-t-on? S'agit-il d'éthique, ou d'un glissement vers une forme de contrôle des médias? Il y a de quoi s'inquiéter, au regard de certaines prises de position, y compris de la part

(3) Voir le communiqué du Syndicat de la presse indépendante d'information en ligne: www.spiil.org/20160629/panorama-aides-2015-un-spectaculaire-archaïsme.

d'hommes politiques prompts à « *interroger la déontologie des journalistes* » dès lors qu'ils sont mis en cause. Comment ne pas voir par ailleurs, dans le lancement précipité de la chaîne publique d'information en continu, au 1^{er} septembre, une volonté de reprise en mains politique, à quelques mois des présidentielles ? S'agit-il de contrecarrer les grosses machines BFM, LCI ou i-Télé ? Ces dernières sont peu suspectes de connivence avec le pouvoir en place, sauf quand il s'agit d'abonder dans le matraquage consistant à éléver la loi travail au rang d'œuvre de bienfaisance économique, de stigmatiser le gréviste preneur d'otages ou le manifestant forcément casseur⁽⁴⁾.

Il faut sauver l'information

Les grandes manœuvres capitalistiques, observées depuis trois ans autour de l'ensemble des grands médias nationaux, ne laissent guère de doute sur la quête d'influence, de la part des tenants de ce Monopoly. Mais de ces sujets majeurs pour le droit des citoyens à être bien informés, il ne sera que peu question dans les journaux et grands médias, qui préfèrent ausculter le nombril du « burkini » et faire la chasse aux Pokémons plutôt que de traiter sérieusement des coups de boutoir portés à l'un des piliers de la démocratie. Il n'est pas de plus grande censure que l'autocensure des médias sur leur propre mode de fonctionnement, et la façon dont ils traitent, ou maltraitent, leurs auditeurs, leurs lecteurs, et leurs salariés.

Il faut sauver l'information. Mais l'éthique journalistique ne sauvera pas les rédactions si les médias ne regagnent pas leur indépendance vis-à-vis de leurs annonceurs, de leurs actionnaires, de leurs propriétaires. Facilité par la fragilité économique d'un secteur qui a raté le virage du numérique, en céder aux sirènes d'une

L'éthique journalistique ne sauvera pas les rédactions si les médias ne regagnent pas leur indépendance vis-à-vis de leurs annonceurs, de leurs actionnaires, de leurs propriétaires.

(4) « Loi Travail: matraquages médiatiques sur les manifestations » sur le site d'Acrimed (www.acrimed.org/Loi-travail-matraquages-mediatisques-sur-les).

(5) *Les Dernières Nouvelles d'Alsace, L'Alsace, L'Est Républicain, Vosges-Matin, Le Républicain Lorrain, Le Progrès, le Journal de Saône-et-Loire, le Bien Public, le Dauphiné Libéré.*

(6) Comme chez Lagardère, avec le rapprochement annoncé des rédactions du *Journal du Dimanche* et *d'Europe 1...* pas pour créer de l'emploi, ni de la plus-value journalistique !

(7) Egalement éditeur de *Télérama, Courrier International, La Vie*.

(8) Communiqué intersyndical (www.acrimed.org/Le-film-Merci-patron-censure-au-Parisien).

pseudo-gratuité de l'information, le mouvement de concentration, « inventé » dans la presse écrite par le « papivore » Robert Hérsant dans les années 1980, et qui a abouti trente ans plus tard à la faillite honteuse d'un empire de papier, a précipité la presse traditionnelle et les médias dans les bras de quelques industriels fortunés, dont l'activité médiatique est bien éloignée de leur cœur de métier initial.

En investissant dans la presse au début des années 2000, Dassault n'avait jamais caché sa volonté de s'approprier *Le Figaro*. Les raisons profondes de la prise de contrôle de huit grands journaux de la presse quotidienne régionale⁽⁵⁾ par le Crédit Mutuel, début 2010, sont restées en revanche totalement opaques. Normalisation et mutualisation de l'information sont devenues la règle, dans la presse écrite, ratée par son absence de stratégie sur le numérique, la ringardisation de ses contenus et de ses modes de diffusion, sa dépendance maladive aux aides publiques. Dans ce trou noir, la diversification des canaux de diffusion aboutit parfois à des plans étranges⁽⁶⁾.

Drahi, Bolloré, modèles du genre

Déjà très développée, la concentration des grands médias nationaux s'est accélérée de façon spectaculaire ces quatre dernières années, avec l'intrusion dans le paysage de Patrick Drahi, qui a pris successivement le contrôle de *Libération*, puis de *L'Express* (avec *L'Expansion* et *L'Etudiant*), avant de fonder sur BFM-TV et RMC, en négociant avec Alain Weil le rachat de NextRadioTV.

Management brutal, réductions drastiques des coûts et des effectifs, sans projet éditorial digne de ce nom, les méthodes du patron d'Altice (SFR, Numéricable) ne sont pas sans rappeler celles de Vincent Bolloré, propulsé en juin 2014 à la tête de Canal+ en

tant que nouvel homme fort du groupe Vivendi. Menaces sur telle ou telle émission, déprogrammation assumée de documentaires dérangeants, la reprise en mains de la chaîne cryptée s'est accompagnée d'une purge très visible. Quoi de plus logique, dans cette ambiance d'autocensure décomplexée, qu'un licenciement aux allures de règlement de comptes politique soit intervenu au printemps à *L'Obs*, après qu'Aude Lancelin, numéro 2 de la rédaction, s'est fait officieusement reprocher ses prises de position trop à gauche par le trio de milliardaires Bergé-Niel-Pigasse, propriétaires de *L'Obs*, mais aussi du groupe *Le Monde*⁽⁷⁾. Un trio dont on aura compris que les promesses de non-interventionnisme n'étaient pas une règle d'or...

Alors évidemment, quand en mars le documentaire satirique de François Ruffin intitulé *Merci Patron !*, mettant en scène le milliardaire Bernard Arnault, réussit une belle percée en salle, ce n'est pas le PDG de LVMH lui-même, groupe qui possède *Les Echos* et *Le Parisien*, qui intervient directement pour interdire aux journalistes d'écrire une ligne sur le sujet, mais le directeur de la rédaction qui prend, seul, une « décision assumée »⁽⁸⁾.

En 1983, lors du débat parlementaire concernant le projet de loi sur la liberté de la presse, le Premier ministre Pierre Mauroy avait été très clair : « *Nous pensons qu'il convient dans une démocratie comme la nôtre d'établir un certain nombre de règles : réaffirmer la nécessité du pluralisme dans la presse, limiter pour ce faire la concentration. [...] Nous n'avons pas peur de la puissance de la presse mais nous ne tolérerons pas la puissance de l'argent.* » Après trente ans de multiples renoncements, il est urgent que la société dans son ensemble se saisisse à nouveau de la question des médias et de leur place dans notre démocratie. ●